

1

Chambre des Représentans.

---

SÉANCE DU 30 AOUT 1833.

---

*Amendement présenté sur l'art. 3 du chap. 1<sup>er</sup> du budget de la dette publique.*

---

Je demande que la somme de 100,000 fr. soit majorée de celle de 60,000 fr.

*Le ministre des finances,*

AUG. DUVIVIER.